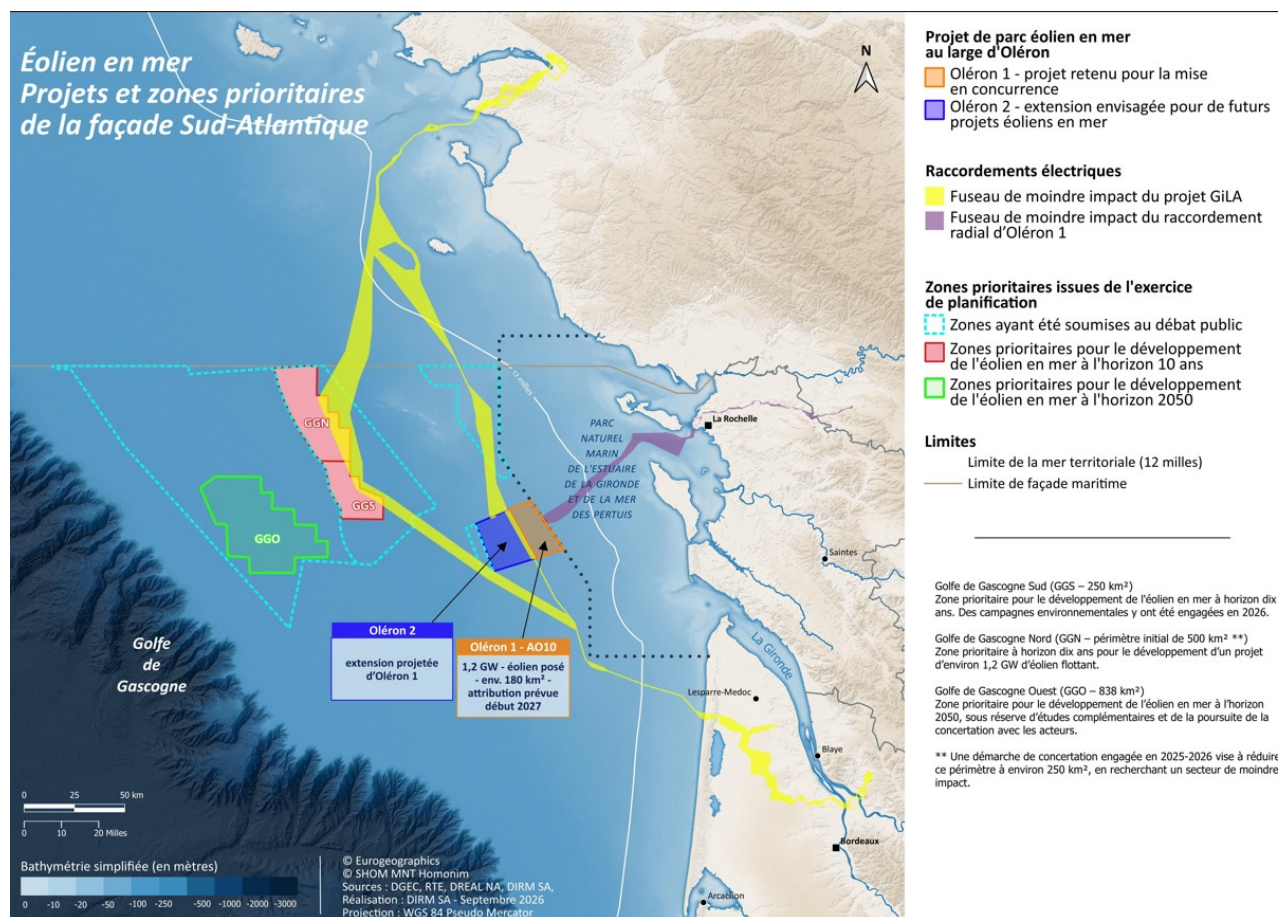


Foire aux questions issues du webinaire « Retombées socio-économiques des projets éoliens en mer Sud-Atlantique » du 7 octobre 2026

• Le raccordement GiLA part-il vers la Gironde ?

Le fuseau GiLA est présenté en jaune sur la carte ci-dessous. Au sud, le site d'atterrissage se trouve bien en Gironde, au nord du lac d'Hourtin, la liaison traverse ensuite le Médoc, la Garonne, puis la Dordogne pour remonter sur le poste électrique de Cubnezais en Haute Gironde.



• Le fuseau radial de raccordement pour Oléron 1 en violet sur la carte est-il abandonné ?

L'option du raccordement radial est toujours ouverte ; c'est une alternative au projet GiLA. Cette option sera maintenue tant que le projet GiLA ne sera pas décidé officiellement. Aujourd'hui le projet GiLA est en phase d'études puis devra obtenir des autorisations. La décision officielle sur le projet devrait intervenir fin 2028/ début 2029.

- **Pourquoi conserver le choix du posé pour Oléron 1 alors que le premier appel d'offres a été infructueux ?**

Il est vrai que les caractéristiques du projet Oléron 1 restent inchangées, que ce soit pour sa localisation ou pour le choix de la technologie posée.

En effet, l'analyse de l'échec de l'appel d'offres n°7 a montré que le choix de la technologie n'était pas en cause, la technologie posée restant aujourd'hui la solution la plus mature.

- **Quelle est la puissance envisagée pour les éoliennes d'Oléron 1 ? Et combien y en aura-t-il ?**

Le nombre exact d'éoliennes et leur puissance individuelle ne sont pas encore arrêtés. Le cahier des charges fixe toutefois des règles précises :

- Puissance totale du parc : La puissance globale du projet est fixée à 1 200 MW (mégawatts).
- Choix du matériel : Ce sont les candidats de l'appel d'offres, puis le producteur retenu, qui détermineront le nombre et la puissance de chaque éolienne.
- Modèles réels exigés : Pour éviter les projets irréalistes, les candidats doivent obligatoirement proposer des éoliennes existant au moins sous forme de prototype fonctionnel (les modèles purement théoriques sont interdits).

En résumé : Le nombre final d'éoliennes dépendra des technologies choisies par le producteur retenu pour atteindre la puissance totale fixée à 1 200 MW.

- **Quelles solutions sont proposées pour faciliter l'acceptabilité territoriale de ce projet ?**

Pour favoriser l'intégration du projet dans les territoires, le cahier des charges impose aux candidats diverses prescriptions, comme par exemple :

- En ce qui concerne l'emploi local et l'insertion : obligation de réserver au moins 300 000 heures de travail à des apprentis et au moins 200 000h à des personnes éloignées de l'emploi.
 - Faire travailler les PME : obligation de confier au minimum 10 % des travaux de construction et 10 % des activités d'entretien à des petites et moyennes entreprises.
 - Associer financièrement les habitants : organiser un financement participatif d'au moins 10 millions d'euros par projet, réservé aux résidents de la région pour leur permettre d'investir directement.
- **La limite de prix moyen à 100€/MWh qui avait déjà posé problème sur le précédent appel d'offres, combiné à l'obligation de trouver des fournisseurs hors Chine ne risque-t-il pas d'être à nouveau un frein ?**

Trouver des équipements en dehors de la Chine peut effectivement peser un peu sur les coûts. Mais c'est un choix assumé : cela permet de renforcer notre indépendance énergétique et de soutenir l'industrie européenne.

La limite de prix est un prix moyen sur l'ensemble des projets de l'appel d'offres, ce dernier qui regroupe des projets très divers, posés et flottants. Il est également à noter que ce prix est pondéré à la puissance de chaque projet. Il y a donc une marge assez importante de variabilité de prix et donc pas de limite au prix de chaque zone.

- **Le nombre d'entreprises qui auront candidaté à l'appel d'offres sera-t-il rendu public dès lundi prochain (date de fin de dépôt des candidatures) ?**

Non, l'ensemble des éléments lié à l'appel d'offres sera connu à la fin de la procédure de mise en concurrence, prévue début 2027.

- **Depuis 10 ans, quelle est la somme globale que le Port Atlantique La Rochelle a investi pour l'activité éolien en mer passée et à venir ?**

Jusqu'à présent, le Port s'est appuyé sur les infrastructures qu'il possédait déjà. Seuls quelques aménagements ciblés, notamment l'aménagement d'une plateforme, ont été réalisés pour un montant de quelques millions d'euros.

Le véritable changement de dimension arrive maintenant. Pour accueillir les futurs projets éoliens en mer, le Port prépare des aménagements d'envergure :

- 25 hectares de plateforme terrestre aménagée pour le stockage et l'assemblage.
- Un nouveau quai de 250 mètres adapté aux navires et aux charges lourdes.

Cet investissement d'avenir représentera plusieurs dizaines de millions d'euros sur la prochaine décennie.

- **Le port avait-il déjà stocké des mats et pales d'éoliennes avant leur installation à St Nazaire et Noirmoutiers ?**

Non car le port n'avait pas les infrastructures adaptées pour le stockage des mats.

- **Concernant les retombées économiques, les propriétaires de maisons voisines aux stations de conversion à Cubnezais vont voir la valeur de leur immeuble s'effondrer. Y a t il des mesures compensatoires ou expropriations prévues ?**

En général, RTE met en place une commission de préjudice visuel, constituée d'un magistrat, un notaire, un agent immobilier et un représentant de la DGFIP afin d'évaluer les préjudices visuels pouvant avoir un impact sur la valeur vénale des biens immobiliers concernés par l'implantation des postes électriques.

